



Non à l' « emprise » politique » du ministre ! Respect des libertés universitaires, de tous les droits des étudiants comme des personnels !

Le nouveau ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Patrick Hetzel, vient de commettre son premier communiqué : il est consacré à la répression des étudiants !

D'une part le Ministre « *condamne fermement* » les « *manifestations et prises de position de nature politique, en lien avec le conflit au Proche-Orient [qui] ont eu lieu ces derniers jours dans plusieurs établissements, à Sciences Po Paris notamment.* »

D'autre part, anticipant la « date anniversaire des massacres du 7 octobre 2023 en Israël », le Ministre annonce avoir rappelé dans une circulaire « *les modalités dans lesquelles doivent se faire les signalements* » (d'étudiants) ainsi que « *les infractions susceptibles de faire l'objet de procédures* » (disciplinaires ou mêmes pénales).

Pour ce faire, il détourne notamment le sens l'article L 741-6 du code de l'éducation, selon lequel « *le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique* »

C'est au nom de ce même article que FO ESR prend la défense des étudiants ainsi menacés. Cet article vise en effet précisément à protéger le service public de l'enseignement supérieur contre toute emprise politique, à commencer par celle d'un gouvernement qui voudrait imposer son opinion ou son idéologie dans l'université !

Le Ministre aurait dû citer également la fin de cet article, qui indique que le même service public « *respecte la diversité des opinions.* »

En outre, il devrait également lire l'article L811-1, selon lequel les usagers du service public de l'enseignement supérieur (c'est-à-dire les étudiants) « disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. »

Comme l'a rappelé un récent communiqué intersyndical, largement signé¹, les franchises universitaires, les libertés académiques, l'indépendance des universitaires et des chercheurs, les libertés d'opinion ou d'expression dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, doivent impérativement être respectées !

Nous demandons que cessent immédiatement toutes les poursuites et qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des collègues ou les étudiants ayant exercé leurs droits et libertés, en particulier à propos de Gaza et du sort des Palestiniens.

FO ESR, en toute indépendance, demande que le ministre retire sa circulaire.

Dans l'attente, FO ESR demande en outre aux présidents et directeurs d'établissements de soustraire l'enseignement supérieur public et laïque à l'emprise politique du ministre en ne tenant aucun compte de cette circulaire.

06/10/2024

¹ Signé par les syndicats de personnels Snesup-FSU, Snacs-FSU, Snasub-FSU, Snetap-FSU, Snep-FSU, Sud Éducation, Sud Recherche, CGT Ferc Sup, CGT SNTRS, CGT INRAE, FO ESR et les organisations syndicales étudiantes UNEF, Solidaires étudiants, Union Étudiante. Voir [ici](#).